

Appel à résidence

« IMMERSION EN DUO 2022 »

**Double résidence d'un auteur de littérature pour adolescents/adultes
et d'un artiste plasticien numérique**

dans le cadre du Contrat Territoire Lecture Inclusion numérique 2019-2022



Organisme porteur du projet :

Saint-Brieuc Armor Agglomération – Direction Sports, Culture et Grands Evénements
5 rue du 71ème Régiment d'infanterie - CS 54403
2 044 SAINT-BRIEUC cedex 2 - France
www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh

Résidence ouverte à 2 artistes conjoints : un auteur de littérature pour adolescents/adultes et un artiste plasticien numérique qui doivent déjà avoir des pratiques ou des envies de mener un travail en commun (1 seule candidature pour le duo).

La double résidence « Immersion en duo » s'inscrit dans le cadre du Contrat Territoire Lecture 2019-2022 (CTL) qui unit la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne et Saint-Brieuc Armor Agglomération autour des enjeux de l'inclusion numérique. Il s'agit d'accompagner des publics divers, notamment éloignés du numérique, dans le développement de leurs compétences informatiques et numériques : utilisation des outils, maniement d'Internet, réalisation des e-démarches, analyse critique des contenus véhiculés par le web... L'année 2022 est tournée vers la créativité par/pour le numérique.

Voir annexe n°1 (Contrat Territoire Lecture).

Durée de la résidence

2 mois sur place en 2022 + temps de préparation (co-construction) + temps de bilan

Période : entre février et novembre 2022 scindée en 4 phases.

Sont également envisagés un lever de rideau en amont de la résidence fin 2021 et un baisser de rideau début 2023.

Objectifs de la résidence

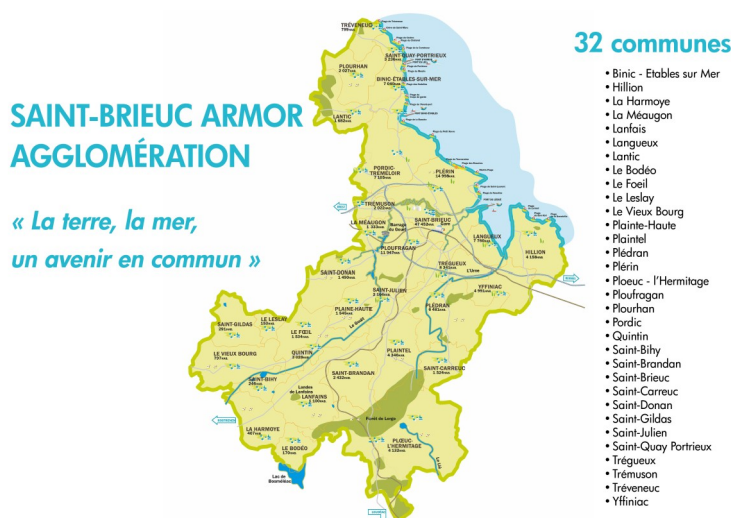
Pour Saint-Brieuc Armor Agglomération :

- Mettre en contact direct les habitants avec des créateurs et la création en train de se faire,
- Permettre aux auteur/artiste de s'imprégner du territoire (histoire locale, environnement, caractéristiques démographiques...) pour nourrir leur démarche artistique,
- Soutenir les créateurs en cette période de crise du secteur culturel,
- Promouvoir la dynamique artistique et culturelle du territoire avec/par le numérique comme filigrane.

Pour les auteur/artiste :

- Mettre en œuvre un projet artistique en duo mêlant la littérature, les arts plastiques et le numérique,
- Découvrir ou redécouvrir la Baie de Saint-Brieuc en partant à la rencontre des habitants,
- Prendre part à une dynamique culturelle locale forte,
- Bénéficier de conditions idéales pour faire avancer leur démarche de création,
- S'inscrire au cœur de ce projet artistique et culturel de double résidence ambitieux et innovant.

Territoire(s) et publics



Résidence itinérante sur le territoire de l'agglomération, en relation étroite avec les « partenaires de proximité » du projet qui accompagneront les auteur/artiste et leur mise en relation avec les publics** :

- Centre culturel La Ville Robert et médiathèque de l'lc* à Pordic : ville de 7 200 habitants (nord de l'agglomération)
- Ecole des Beaux-Arts de Saint-Brieuc (membre du réseau Art contemporain en Bretagne) : ville de 44 000 habitants (centre de l'agglomération)
- Médiathèque de Plaintel* : ville de 4 300 habitants (sud de l'agglomération)

Voir annexe n°2 (Carte et présentation du territoire).

Les publics ciblés par la double résidence sont des personnes notamment éloignées du numérique parmi lesquelles prioritairement :

- des personnes en (ré)insertion sociale ou professionnelle
- des adultes en formation ou en reconversion,
- des élèves du secondaire,
- des usagers des Médiathèques de la Baie,
- des personnes en situation de handicap.

Le lien avec les manifestations Livre et Lecture ou Arts plastiques/numériques du territoire sera encouragé, afin de multiplier les points de rencontres entre auteur/artiste et publics.

Déroulement de la double résidence

Les auteur/artiste travailleront principalement à leur création (conjointe) en cours.

Le temps de la résidence se répartira comme suit :

-Création : 60 % à 70 % (3,5 jours environ par semaine)

-Action culturelle ou médiation : 30 % à 40 % (1,5 jour environ par semaine)

Le lien avec le numérique (à considérer au sens large : contenus, médias...) doit être un filigrane au projet de création et d'action culturelle ou médiation.

Août-Septembre 2021

Temps de préparation (co-construction) du projet (sur place)

Février > Novembre 2022

Création

Les auteur/artiste consacreront leur double résidence, dans la mesure du possible, à la création d'une œuvre commune multimédia/numérique à partir d'une matière recueillie auprès des habitants de l'Agglomération.

Un aboutissement à la création issue de la double résidence n'est pas indispensable : traces et restitution finale de la résidence sont attendues.

Voir annexe n°3 (Calendrier de la résidence).

Action culturelle ou médiation

Saint-Brieuc Armor Agglomération, les partenaires de proximité et les auteur/artiste construiront ensemble le projet d'action culturelle ou médiation (publics, rythme, formes d'intervention...) à partir des pistes proposées par ces derniers dans leur dossier de candidature.

Ce projet d'action culturelle ou médiation intégrera des temps de valorisation des actions menées pendant la résidence et autour du travail d'écriture de l'auteur et de création de l'artiste (dont une exposition à la galerie Raymond Hains).

Janvier-février 2023

Temps de bilan (sur place)

Lever/Baisser de rideau sur la résidence

Novembre-décembre 2021

1ère prise de contact (synchrone ou asynchrone) avec les habitants (budget disponible : 1000€ tous frais compris par auteur/artiste – Action culturelle ou médiation uniquement).

Janvier à avril 2023 (s'il y a lieu)

Carte blanche de programmation (en présentiel ou en virtuel) confiée aux auteur/artiste (budget disponible : 5000€ tous frais compris – Action culturelle ou médiation uniquement).

Conditions financières et matérielles

- Base de rémunération : 2000€ bruts par mois en droits d'auteur par personne (possibilité de mensualisation), soit 60-70 % pour les temps de création et 30-40 % pour les temps d'action culturelle ou médiation
- Repas : 17,50€ par jour de présence sur le territoire (selon planning établi en amont et réalisé)
- Prise en charge des frais de déplacements : 1 aller-retour par venue sur le territoire (entre le lieu d'habitation de la personne et Saint-Brieuc Armor Agglomération)
- Forfait hebdomadaire pour usage de véhicule personnel sur place (à privilégier) : 200€ TTC par mois par personne
- Hébergement : gîte loué par Saint-Brieuc Armor Agglomération pour chaque personne, meublé de tourisme minimum de type 2, avec accès Wifi
- Equipements informatiques (matériels et logiciels) à la charge des auteur/artiste (autonomie nécessaire)
- Frais de monstration et de production en sus

Une convention de résidence sera établie entre Saint-Brieuc Armor Agglomération et les auteur/artiste pour formaliser les engagements respectifs et les conditions d'organisation (temps d'action culturelle ou de médiation, aspects matériels...) de la double résidence.

Pour plus d'informations :

Direction Sports, Culture et Grands Evénements – Saint-Brieuc Armor Agglomération

Albane Lejeune – 02.96.77.60.25 / 06.74.96.46.02 – albane.lejeune@sbaa.fr

Eloïse Orain – 02.96.01.21.11 / 07.62.72.65.17 – eloise.orain@sbaa.fr

Constituer un dossier de candidature

Le dossier doit comprendre :

- Lettres d'intention/de motivation communes
- Note d'intention sur le projet conjoint (10 pages maximum, format PDF) : cette note est l'ébauche du projet (compréhension des enjeux, projet de création, projet de médiation...) et servira de base aux auditions puis à la préparation (co-construction) du projet.
- Description du projet artistique (création) et du projet d'action culturelle ou de médiation
- CV littéraires/artistiques (y compris expériences de médiation), intégrant les projets individuels et communs en cours
- Book (exemples de réalisation, articles de presse...)
- Fiche administrative à remplir (*voir annexe n°4*) : une fiche par auteur/artiste

Parmi les candidatures, Saint-Brieuc Armor Agglomération et les partenaires de proximité présélectionneront 2 à 3 duos avec lesquels une rencontre en visioconférence sera organisée **le mardi 13 juillet 2021**.

Attention

- Les candidatures distinctes auteur/artiste ne seront pas examinées.
- Des pièces de candidature manquantes invalideront le dossier.
- Une remise du dossier après la date de remise invalidera la candidature.

Critères d'éligibilité

AUTEUR

-Avoir déjà été édité(e) sous format papier, hors auto-édition ou édition à compte d'auteur, par une maison d'édition ayant déjà publié plus de 3 auteurs différents, ou dans le cadre d'une revue en diffusion payante et au tirage minimal de 300 exemplaires, disposant d'un numéro ISBN.

-Nécessité de dépaysement pour l'auteur en résidence, qu'il soit géographique, social ou culturel. Il n'implique pas une distance géographique déterminée entre le lieu de résidence et le domicile habituel des artistes, mais celle-ci sera privilégiée.

-Si l'auteur a reçu une bourse de résidence du CNL, un délai de 12 mois de carence doit être observé à la suite de l'obtention de la bourse.

-Pas de cumul avec les dispositifs nationaux du CNL (bourse de résidence, bourse d'auteur...) : il appartient à Saint-Brieuc Armor Agglomération et à l'auteur d'y veiller.

ARTISTE

- Résider en Bretagne (et/ou débiter dans la vie professionnelle).
- Avoir le statut d'artiste professionnel.

L'organisme porteur du projet et ses partenaires seront très attentifs à la qualité et à l'engagement de la démarche artistique de chaque auteur/artiste.

Calendrier prévisionnel du projet

- 28 mai 2021 : diffusion de l'appel à double résidence
- 2 juillet 2021 midi : délai de réception des candidatures
- 2 au 12 juillet 2021 : analyse des propositions par un jury dédié composé des partenaires institutionnels et techniques du CTL et du projet sous l'égide de Saint-Brieuc Armor Agglomération
- 13 juillet : audition des 2 à 3 propositions ayant retenu l'attention du jury (en visioconférence) / 1h par proposition (maximum)
- Début août 2021 : notification aux candidats retenus
- Août-Septembre 2021 : temps de préparation (co-construction) de la double résidence
- Octobre 2021 : signature de la convention de résidence
- Novembre-Décembre 2021 : lever de rideau
- Février-Novembre 2023 : 2 mois de résidence répartis en 4 phases
- Janvier-février 2023 : temps de bilan
- Janvier-Avril 2023 : baisser de rideau (s'il y a lieu)

Dossier complet à transmettre par mail aux deux adresses suivantes **avant le 2 juillet 2021 midi** (délai de rigueur) :

albane.lejeune@sbaa.fr

eloise.orain@sbaa.fr

Un accusé de réception vous sera envoyé par retour de mail.

Annexes

- Annexe n°1 : Contrat Territoire Lecture 2019-2022
- Annexe n°2 : Carte et présentation du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération
- Annexe n°3 : Calendrier prévisionnel de la double résidence 2022
- Annexe n°4 : Fiche administrative à remplir par chaque auteur/artiste